



L'EFFICACITE ENERGETIQUE AU CŒUR DES DOMAINES SKIABLES



Une charte de bonnes pratiques présentée au Salon de l'Aménagement de la Montagne le 25 avril à 15H30 / stand EDF

Depuis la signature du partenariat **EDF/Domaines Skiables de France**, lors de l'édition 2010 du salon de l'Aménagement de la Montagne, de nombreuses stations se sont converties au management énergétique. De cette démarche est née la « **Charte de bonnes pratiques** » qui sera remise à l'ensemble des adhérents de Domaines Skiables de France. Un document officiel qui rassemble **dix actions concrètes et prioritaires à mettre en œuvre pour maîtriser sa consommation électrique et les coûts associés**. Les opérateurs de domaines skiabiles savent bien que l'amélioration de leur productivité passe désormais par la maîtrise de leur consommation énergétique : **consommer moins ou consommer mieux sont devenues des priorités de l'exploitation des domaines skiabiles**.

Depuis de nombreuses années **le Groupe EDF** entretient des relations de confiance avec le monde de la montagne au travers de la fourniture d'énergie électrique, de la gestion des réseaux électriques de montagne et de la gestion de la ressource en eau.

Pour être toujours plus proche de ces territoires, EDF Collectivités a créé le **Pôle Montagne National**, basé à Annecy. Il répond aux exigences spécifiques des opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiabiles. En relation étroite avec Domaines Skiabiles de France, EDF Pôle Montagne National a élargi ses interventions à **l'ensemble des massifs français**.

Cette charte de bonnes pratiques s'inscrit dans la politique énergétique globale des domaines skiabiles qui comprend au-delà de la charte,



- Des formations Domaines Skiabiles de France Formation/ EDF
- Des attestations d'engagement dans la démarche de management énergétique pour les domaines skiabiles
- Une intervention sur l'efficacité énergétique lors du Congrès de Domaines Skiabiles de France dont EDF Collectivités est partenaire exclusif.

LES STATIONS TEMOIGNENT

Les Arcs, La Plagne, l'Alpe d'Huez, Val Thorens, Les Menuires, Serre-Chevalier, Font Romeu, Valberg, Châtel, autant de domaines skiabiles qui ont déjà enclenché le processus d'économie d'énergie. Bon nombre d'entre elles viendront témoigner lors du lancement de la charte de bonnes pratiques mercredi 25 avril, pour entraîner dans leur sillage les stations encore hésitantes sur la manière d'aborder ces nouveaux enjeux énergétiques.



LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES :

- Règle n° 1
Nommer une personne référente au sein de l'entreprise
- Règle n° 2
Mettre en place des outils de contrôle de l'énergie électrique
- Règle n° 3
Eco conduite des remontées mécaniques : ou comment maîtriser la consommation électrique des remontées mécaniques
- Règle n° 4
Eco production de la neige de culture : ou comment maîtriser la consommation électrique de la neige de culture
- Règle n° 5
Analyser les factures et le contrat d'approvisionnement électrique
- Règle n° 6
Limiter l'énergie réactive, en s'adaptant au niveau de perturbation du réseau (ERDF)
- Règle n° 7
Réduire le talon de consommation
- Règle n° 8
Intégrer la performance énergétique au cahier des charges des nouveaux projets
- Règle n° 9
Optimiser les installations existantes
- Règle n° 10
Participer à l'échange des bonnes pratiques avec l'ensemble de la profession

PRESENTATION DE LA CHARTE

Mercredi 25 avril à 15H30 au SAM sur le stand EDF en présence de Messieurs

- **Pierre Lestas**, Président de Domaines Skiables de France
- **Christian Missirian**, Directeur EDF Commerce Rhône Alpes Auvergne
- **Francis Pillot**, Directeur EDF Collectivités Territoriales Rhône Alpes Auvergne
- **Damien Notin**, Directeur du Pôle Montagne EDF

Contacts presse

Laurent Reynaud
Délégué Général de Domaines
Skiables de France - Tél. 04 79 26 60 70
l.reynaud@domaines-skiables.fr

Agence Duodecim
Florence Steurer
Tél. 04 50 47 92 93
florence@duodecim.com



EDF

Damien Notin
0450653910
pole-montagne@edf.fr

